



L'humidité dans les parois (formation à distance)

Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre pour des bâtiments sains et pérennes

Durée : 2 demi-journées de 9h à 12h30 (soit 7h au total)

Thématique(s) : Construction durable, DDQE, Eco-conception, Formation courte, Humidité

Date : 16 et 17 mars 2023 matins

Lieu : Formation à distance (classe virtuelle)

Intervenant(s) : **Samuel COURGEY**, Expert technique Bâtiment et Environnement, Association Arcanne, Formateur DDQE (Arcanne)

Programme de formation

Rappel des notions et des enjeux

Pérennité des parois, efficacité thermique, sources d'humidité

Les transferts d'humidité dans les parois

- Mode de déplacement de la vapeur d'eau et de l'eau
- Repérage des zones de condensations (point de rosée)
- Comportement des matériaux
- Choix à réaliser pour des parois pérennes

Etude des principaux systèmes constructifs

- Comprendre le comportement des bâtiments anciens vis-à-vis de l'humidité
- Comprendre le comportement des murs anciens
- Principes à respecter pour isoler un mur ancien sans le dégrader
- Repérage des murs à « risques » et précautions à prendre

Focus sur les points sensibles

Ponts thermiques, réseaux, canalisations...

+ Présentations des annexes (matériaux hygroscopiques, base de données matériaux, fiches isolants...)

Objectifs de formation

- Connaître les bases du sujet "Humidité dans les parois" (comportement à la vapeur d'eau, capillarité, point de rosée, hygro-vulnérabilité...)
- Réaliser qu'il existe une logique qui, si on la respecte, nous éloigne de toute situation à risque
- Connaître les principes adaptés à une isolation par l'extérieur, une isolation par l'intérieur, et dans le cas d'une paroi ossature bois
- Comprendre le fonctionnement du mur ancien, et savoir repérer les principales solutions qui lui sont adaptées
- Appréhender, à partir des annexes et ressources complémentaires, comment devenir autonome pour extrapoler les principes de bases aux diverses parois et situations possibles

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+60
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

2 demi-journées de 9h à 12h30 (soit 7h au total)

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- Pour permettre la bonne interactivité de cette formation à distance, le stagiaire s'engage à suivre la formation caméra allumée et micro ouvert, et à s'assurer de sa participation dans de bonnes conditions matérielles.
- Taille du groupe : max. 15 personnes.

Tarifs de la formation

390 € HT soit 468 € TTC

& tarif préférentiel : pour une inscription à 2 ou + : 350 € HT (420 € TTC)

pour les [anciens stagiaires DDQE](#) : 320 € HT (384 € TTC)

Tarifs 2024* : 430 € HT, soit 516 € TTC

Tarifs préférentiels 2024 : 385 € HT (462 € TTC) pour une inscription en groupe ; 350 € HT (420 € TTC) pour les anciens DDQE.

*applicables pour toute formation ayant lieu à partir du 1er janvier 2024

Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Notre équipe répondra à votre demande d'inscription (ou toute autre information complémentaire) dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Pour vous inscrire : Rubrique « Sessions disponibles pour cette formation »

Dernière mise à jour du programme

--

Contact de la formation

Contact formation à distance

03 67 10 47 81

formation@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Organisme de formation certifié QUALIOPF (au titre de la catégorie Actions de formation)